



## CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

---

AT/CH/vg

### Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Media, des Communications et de l'Espace

#### Procès-verbal de la réunion du 14 mars 2011

##### ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 17 février 2011
2. Analyse des documents européens suivants :  
  
COM(2011) 48  
LIVRE VERT – Quand les défis deviennent des chances : vers un cadre stratégique commun pour le financement de la recherche et de l'innovation dans l'UE  
- Rapporteur : M. Nobert Hauptert  
  
COM(2011) 52  
COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPEEN, AU CONSEIL, AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN ET AU COMITE DES REGIONS sur les suites données au rapport du groupe d'experts sur l'évaluation intermédiaire du septième programme-cadre pour des actions de recherche, de développement technologique et de démonstration et au rapport du groupe d'experts sur l'évaluation intermédiaire du mécanisme de financement avec partage des risques  
- Rapporteur : M. Nobert Hauptert  
  
COM(2011) 51  
Proposition de DECISION DU CONSEIL relative à la conclusion et à l'application provisoire de l'accord de coopération concernant la navigation par satellite entre l'Union européenne et ses Etats membres et le Royaume de Norvège  
- Rapporteur : M. Lucien Thiel
3. Informations sur la réunion du Conseil « Compétitivité » (marché intérieur, industrie et recherche) des 9 et 10 mars 2011
4. Divers

\*

Présents : M. Claude Adam, Mme Diane Adehm, Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Eugène Berger, Mme Anne Brasseur, Mme Claudia Dall'Agnol, Mme Christine Doerner, M. Ben Fayot, M. Claude Haagen, M. Norbert Hauptert, M. Marcel Oberweis, M. Lucien Thiel

M. Léon Diederich, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Mme Christiane Huberty, Mme Anne Tescher, de l'Administration parlementaire

Excusé : M. Jean Colombera

\*

Présidence : M. Eugène Berger, Vice-Président de la Commission, puis M. Lucien Thiel, Président de la Commission

\*

## **1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 17 février 2011**

Le projet de procès-verbal susmentionné est adopté.

## **2. Analyse des documents européens suivants :**

- **COM(2011) 48**  
**LIVRE VERT – Quand les défis deviennent des chances : vers un cadre stratégique commun pour le financement de la recherche et de l'innovation dans l'UE**  
***- Rapporteur : M. Norbert Hauptert***

### Présentation et résumé

Le Livre vert sous rubrique lance une consultation publique sur d'importantes améliorations à apporter au financement de la recherche et de l'innovation par l'UE, qui visent à faciliter la participation aux programmes, à renforcer leurs effets scientifiques et économiques et à en améliorer le rapport qualité-prix.

Le Livre vert qui propose un « cadre stratégique commun » couvrira les programmes suivants :

- le septième programme-cadre de recherche (7<sup>e</sup> PC), doté d'un budget de 53,3 milliards d'euros,
- le programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP), doté d'un budget de 3,6 milliards d'euros,
- l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT), organe autonome de l'UE pour lequel une contribution de 309 millions d'euros a été prévue dans le budget de l'UE,

- une enveloppe de quelque 86 milliards d'euros (près de 25% du budget total des fonds structurels) qui, dans le cadre de la politique de cohésion, est consacrée au renforcement de la capacité de changement et d'innovation des économies régionales.

Il en résultera un ensemble cohérent d'instruments couvrant la totalité de la « chaîne de l'innovation », depuis la recherche fondamentale jusqu'à la mise sur le marché de produits et de services innovants, instruments qui soutiendront aussi l'innovation non technologique, par exemple dans les domaines de la conception et de la commercialisation. Le Livre vert vise à maximiser la contribution du financement de la recherche et de l'innovation par l'UE à l'initiative « Une Union de l'innovation » et à la stratégie Europe 2020.

Le Livre vert expose trois aspects essentiels :

- Premièrement, l'accent sera mis sur trois objectifs qui se renforcent mutuellement : doter l'UE d'une base scientifique du meilleur niveau mondial ; stimuler la compétitivité dans tous les domaines ; s'attaquer à de grands défis tels que les changements climatiques, l'utilisation rationnelle des ressources, la sécurité énergétique et alimentaire, la santé et le vieillissement de la population.
- Deuxièmement, il s'agira de rendre le financement par l'UE plus intéressant et d'accès plus facile pour les participants, par exemple au moyen d'un point d'entrée unique faisant appel à des outils informatiques communs, ou d'un guichet unique où les participants trouveront conseils et appui d'un bout à l'autre de la procédure de financement. Par ailleurs, le cadre stratégique commun offrira un ensemble d'instruments de financement plus simple et rationalisé, couvrant l'ensemble de la chaîne d'innovation et incluant la recherche fondamentale, la recherche appliquée, la collaboration entre universités et entreprises ainsi que l'innovation au niveau de l'entreprise. La flexibilité sera stimulée afin d'encourager la diversité et la participation des entreprises. Les candidats devraient pouvoir introduire une demande pour plusieurs projets différents sans devoir fournir de manière répétée les mêmes informations.
- Troisièmement, les procédures prévues pour rendre compte de l'utilisation des fonds reçus seront fortement simplifiées et rendues plus cohérentes. Par exemple, le recours aux paiements forfaitaires pourra être accru. La simplification facilitera et rendra plus efficace le contrôle financier de l'emploi de l'argent des contribuables européens.

Le Livre vert soulève 27 questions et problématiques qui représentent, aux yeux de la Commission, les aspects fondamentaux auxquels il faut prêter une attention particulière en développant un cadre stratégique commun pour le financement de la recherche et de l'innovation dans l'UE et les instruments qui s'y rapportent.

Les contributions dans le cadre de la consultation sont attendues dès à présent, la date limite étant fixée au 20 mai 2011. La Commission présentera ensuite, avant la fin de 2011, une proposition législative concernant les dépenses en recherche et innovation au titre du futur budget post-2013 de l'UE.

### Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- Le Livre vert sous rubrique préconise une amélioration des programmes de l'UE en matière de financement de la recherche et de l'innovation, qui implique entre autres une clarification des objectifs, une réduction de la complexité des procédures et des instruments disponibles,

ainsi qu'une simplification administrative. De fait, à l'heure actuelle, les règles à respecter et les coûts éligibles varient d'un programme à l'autre, si bien que la participation à de tels programmes n'est pas facile à gérer par les institutions de recherche, notamment au niveau de la compatibilité. Il est établi qu'une charge administrative excessive risque en fin de compte de dissuader des institutions et des chercheurs d'une éventuelle participation à des programmes européens. Voilà pourquoi il importe de doter ces programmes d'un cadre commun, régi par des règles uniformes et simplifiées.

Il va sans dire que ces efforts de simplification et de réduction de la bureaucratisation représentent un exercice délicat, dans la mesure où il s'agit de trouver un juste équilibre entre le nécessaire contrôle financier de l'emploi et de la bonne gestion de l'argent des contribuables européens, d'une part, et la confiance qu'il convient d'accorder aux chercheurs et aux institutions de recherche, d'autre part. En outre, il y a lieu de veiller à ce que la simplification n'aille pas de pair avec une réduction des possibilités de participation pour les institutions et les entreprises.

- En guise d'exemples de participations luxembourgeoises aux programmes européens de financement de la recherche et de l'innovation sont évoquées les données suivantes :

- Le FNR (Fonds National de la Recherche) participe à certaines actions qui s'inscrivent dans le septième programme-cadre de recherche.
- Par la loi du 19 août 2008 relative aux aides à la formation-recherche, le FNR s'est vu confier en 2008 la gestion des mesures d'aides à la formation-recherche (AFR) qui correspondent à un budget de quelque 15 à 18 millions d'euros par an. Le FNR a réussi à obtenir dans ce contexte un cofinancement européen de plus de 3 millions par le septième programme-cadre de recherche.
- Dans le cadre d'ERA-NET, le FNR participe aussi à des projets faisant l'objet d'un appel conjoint et dont les acteurs doivent provenir d'au moins deux Etats membres. L'objectif de ces actions consiste à développer et à renforcer la coordination ainsi que la mise en réseau des programmes de recherche nationaux et régionaux au sein de l'Espace Européen de la Recherche.

L'Agence Nationale pour la Promotion de l'Innovation et de la Recherche *Luxinnovation* fait fonction de point de contact national pour les programmes européens de cofinancement de la recherche, entre autres pour le septième programme-cadre de recherche. Cette agence informe, conseille et soutient les porteurs de projets désireux de participer à de tels programmes.

Quelque 30% des financements accordés par le septième programme-cadre sont destinés aux entreprises, tandis que les autres 70% reviennent aux établissements de recherche publics. Au Luxembourg, la majeure partie de la recherche est toutefois effectuée par les entreprises.

En définitive, il serait souhaitable d'améliorer encore la participation luxembourgeoise aux différents programmes européens de financement. Par les nouveaux contrats de performance conclus entre l'Etat et les Centres de recherche publics, ces derniers sont obligés d'obtenir un certain montant de financement de la part des programmes européens.

- Le huitième programme-cadre de recherche s'étendra sur les années 2014 à 2020. Quant aux prochaines perspectives financières, il est toutefois envisagé de se doter d'un cadre de dix ans, avec une révision à mi-parcours (5+5).

- En matière de recherche et d'innovation, le financement européen de projets via le septième programme-cadre de recherche et de développement représente 20% du financement total de projets R&D en Europe. Il est en outre probable que les moyens disponibles dans le prochain programme-cadre iront encore croissant.

- En ce qui concerne la procédure prévue dans le cadre de la consultation publique lancée par le présent Livre vert, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche entend mener, en collaboration avec le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, une

consultation auprès des acteurs concernés (institutions telles qu'Université du Luxembourg et Centres de recherche publics, entreprises). Parmi les 27 questions soulevées par le document sous rubrique, il s'agira surtout d'apporter des éléments de réponse aux problématiques ayant un intérêt particulier pour le Luxembourg. Suite à ces consultations sera élaborée une prise de position du Gouvernement luxembourgeois pour le 20 mai 2011 au plus tard.

Il est retenu qu'une version provisoire de cette prise de position sera soumise pour avis à la Commission parlementaire.

- **COM(2011) 52**  
**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPEEN, AU CONSEIL, AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN ET AU COMITE DES REGIONS sur les suites données au rapport du groupe d'experts sur l'évaluation intermédiaire du septième programme-cadre pour des actions de recherche, de développement technologique et de démonstration et au rapport du groupe d'experts sur l'évaluation intermédiaire du mécanisme de financement avec partage des risques**  
**- Rapporteur : M. Nobert Hauptert**

#### Présentation et résumé

La présente communication donne suite aux recommandations contenues dans un rapport d'un groupe d'experts indépendants, composé de six membres et présidé par Mme Erika Mann, établi pour évaluer la qualité des actions de recherche en cours, ainsi que la qualité de la mise en œuvre et de la gestion et les progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs fixés.

Le groupe d'experts souligne que des résultats très nets, dépassant même les attentes, ont été obtenus à l'échelle de l'UE depuis la mise en place du mécanisme de financement avec partage des risques (MFPR), mais aussi que la mise en œuvre de ce mécanisme a été très efficace et efficiente. Elle a permis de développer, au sein de la BEI et de la Commission, d'immenses connaissances dans la gestion de cet instrument financier d'un type nouveau, évalué en commun, et constitue une belle leçon qui montre ce qui peut être accompli grâce à la combinaison judicieuse des capitaux à risque provenant du budget de l'UE et des ressources financières et de l'expertise de la BEI, et qui encourage à poursuivre dans cette voie.

Considérant que le MFPR est un modèle à développer et à intensifier davantage, le groupe d'experts a formulé dix recommandations, qui peuvent être regroupées comme suit :

- période de programmation actuelle (2011-2013) :
  - libération immédiate de la contribution de l'UE au MFPR pouvant atteindre 500 millions d'euros dans les conditions prévues par la base juridique du 7<sup>e</sup> PC (recommandation 1) ;
  - contribution supplémentaire de l'UE au MFPR pour 2011-2013, d'un montant pouvant atteindre 500 millions d'euros, provenant du programme spécifique « Coopération » du 7<sup>e</sup> PC et/ou de ressources extérieures au 7<sup>e</sup> PC (recommandation 5) ;
  - nature renouvelable de la contribution financière de l'UE, afin de répondre à la demande jusqu'à la fin de 2013 (recommandation 7) ;
  - améliorations possibles pour certains groupes cibles déjà soutenus (notamment les PME et les infrastructures de recherche) grâce à l'introduction d'approches

spécifiques et de modifications du schéma de partage des risques (recommandations 2, 3 et 4) ;

- prochaine période de programmation (après 2013) :
  - poursuite et extension du MFPR (« MFPR renouvelé ») du point de vue de l'ampleur et de la portée, en le dotant d'une contribution financière renouvelable de l'UE d'un montant d'au moins 5 milliards d'euros (recommandations 7, 9 et 10) ;
  - rationalisation, dans une certaine mesure, des instruments financiers existants ou futurs de l'UE (pour éviter les doubles emplois et réaliser des synergies) (recommandation 6) ;
  - suivi régulier (recommandation 8).

### Echanges de vues

Il est relevé qu'une des dix recommandations émises par le groupe d'experts indépendants préconise de nouvelles mesures pour accroître la participation des femmes au septième programme-cadre de recherche. En effet, alors qu'au niveau des doctorants et des post-doctorants, la représentation par sexe est encore à peu près équilibrée, force est de constater que dans les universités européennes, moins de 20% des professeurs sont des femmes. D'importants efforts restent donc à faire dans ce domaine, entre autres via une flexibilisation de la gestion du temps de travail.

A noter que la Commission européenne s'est fixé l'objectif visant à atteindre un taux de 40% de femmes parmi les participants aux comités d'évaluation et aux comités consultatifs. Quant au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, il veille désormais, au moment du renouvellement des conseils d'administration des Centres de recherche publics, à garantir, dans la mesure du possible, une certaine représentation des femmes au sein de ces organes.

- **COM(2011) 51**  
**Proposition de DECISION DU CONSEIL relative à la conclusion et à l'application provisoire de l'accord de coopération concernant la navigation par satellite entre l'Union européenne et ses Etats membres et le Royaume de Norvège**  
***- Rapporteur : M. Lucien Thiel***

### Présentation et résumé

La Norvège est notre plus proche partenaire de coopération hors UE pour les GNSS européens Galileo et EGNOS. En sa qualité de membre de l'Agence spatiale européenne et de participante, à titre informel, aux structures de gouvernance communautaires successives propres à Galileo, la Norvège a apporté une contribution politique, technique et financière à toutes les phases de Galileo.

Le présent accord et la décision n° 94/2009 du comité mixte de l'EEE, qui intègre à l'accord sur l'EEE les règlements (CE) n° 683/2008 et (CE) n° 1321/2004 (tel que modifié), formalisent la coopération entre la Norvège et l'Union européenne dans le domaine de la navigation par satellite.

L'accord établit les principes généraux de la coopération ainsi que les droits et obligations de la Norvège dans les domaines, notamment celui de la sécurité, qui ne sont pas couverts par l'acquis Galileo existant, à savoir la décision n° 94/2009 susmentionnée.

Cet accord est nécessaire parce que la Norvège va accueillir sur son territoire deux importantes installations au sol qui contribueront au bon fonctionnement du système. Dans ce contexte, la Norvège prend l'engagement politique d'adhérer à la future politique de l'Union visant à protéger les GNSS européens.

L'accord a été négocié sur la base de directives de négociation adoptées par le Conseil le 8 juillet 2005. Il a été signé le 22 septembre 2010.

### **3. Informations sur la réunion du Conseil « Compétitivité » (marché intérieur, industrie et recherche) des 9 et 10 mars 2011**

L'ordre du jour de la réunion du Conseil « Compétitivité » des 9 et 10 mars 2011 est repris en annexe du présent procès-verbal.

Le représentant gouvernemental fournit les informations suivantes relatives à la réunion sous rubrique :

- Le Conseil a adopté des conclusions sur l'évaluation intermédiaire du septième programme-cadre de recherche ainsi que du mécanisme de financement avec partage des risques (point 5 de l'ordre du jour). Par ailleurs, il s'est vu présenter le Livre vert qui propose un cadre stratégique commun pour le financement de la recherche et de l'innovation dans l'UE (point 12c de l'ordre du jour).

A noter que ces sujets font également l'objet des documents européens COM(2011) 48 et COM(2011) 52 présentés et examinés ci-dessus.

- Dans le cadre de la stratégie Europe 2020, la Commission a présenté un bilan des premières contributions fournies par les Etats membres (point 4 de l'ordre du jour). En ce qui concerne l'objectif visant à porter, au niveau européen, à 3% du produit intérieur brut les niveaux cumulés des investissements publics et privés dans le domaine de la recherche et du développement (R&D) en 2020, il ressort de ces contributions, compte tenu des objectifs nationaux que se sont donnés les Etats membres, qu'à l'état actuel pourra être atteint un taux d'intensité de R&D de 2,7 à 2,8%. Il ne s'agit toutefois que d'estimations qui sont susceptibles de connaître encore des variations, entre autres en fonction de la part réservée à la recherche et à l'innovation dans les prochaines perspectives financières.

- En ce qui concerne l'initiative phare « Une Union pour l'innovation », le Conseil a adopté des conclusions sur les préparatifs du lancement d'un partenariat d'innovation pilote pour un vieillissement actif et en bonne santé (point 6 de l'ordre du jour). Dans ces conclusions, le Conseil relève les avancées obtenues par la Commission dans la constitution d'un groupe de pilotage à haut niveau, chargé d'engager les travaux préparatoires du projet pilote précité. Considérant que les Etats membres devraient être associés à ce groupe de pilotage, le Conseil note avec satisfaction qu'il est prévu que des représentants de la Belgique, de l'Espagne (deux dernières présidences), de la Hongrie (présidence actuelle) et de la Pologne (prochaine présidence) sont appelés à participer aux travaux de ce groupe.

- Le Conseil a pris acte de la présentation de la Commission relative aux propositions visant à prolonger d'une durée de deux ans l'actuel programme-cadre de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) qui expire fin 2011 (point 12b de l'ordre du jour). Les nouvelles propositions prolongeront le programme d'Euratom jusqu'en 2013, afin de l'aligner sur l'actuel cycle financier de l'UE. La durée des programmes d'Euratom est en effet limitée à cinq ans.

Dans ce contexte seront poursuivies les discussions relatives au financement supplémentaire de la contribution européenne au projet ITER (cf. procès-verbaux des réunions des 16 juin et 19 juillet 2010).

Suite à cette présentation, un membre de la Commission parlementaire souligne qu'il serait souhaitable de disposer de données concrètes au sujet de l'état actuel de la recherche et de l'innovation en Europe. Il est regrettable que de véritables avancées, par exemple dans le domaine des énergies renouvelables, fassent défaut.

#### **4. Divers**

- Le calendrier prévisionnel des prochaines réunions de la Commission se présente comme suit :

- Lors de la réunion du **jeudi 24 mars 2011, à 14.30 heures**, la Commission entamera l'examen du projet de loi 6160 sur les services postaux (rapporteur : M. Norbert Hauptert).
- Le **jeudi 31 mars 2011, à 14.30 heures**, aura lieu l'échange de vues avec M. le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au sujet de la nouvelle grille salariale de certains chercheurs de l'Université du Luxembourg (demande du groupe politique DP du 17 février 2011).
- La réunion du **lundi 4 avril 2011, à 10.30 heures**, sera consacrée à un échange de vues au sujet du « *Cloud computing* » avec des représentants de l'Université du Luxembourg et de LU-CIX.

- Il est fait valoir qu'il serait utile de se pencher prochainement sur le sujet de la cybercriminalité.

- En guise de suivi de l'échange de vues du 9 mars 2011 avec M. Jean-Jacques Dordain, Directeur général de l'Agence spatiale européenne (ESA), il est proposé de visiter le Centre spatial d'Oberpfaffenhofen. Cette visite pourrait être préparée par une visite de la SES, à Betzdorf.

- Il est signalé que la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports est appelée à préparer un débat d'orientation sur les différents types d'enseignants du système scolaire luxembourgeois (rapporteur : M. Claude Adam). Il est retenu qu'en cas de besoin et sur demande de la Commission concernée, la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Media, des Communications et de l'Espace pourra fournir un apport ponctuel, relatif à des sujets spécifiques qui relèvent de ses domaines d'attribution.

Luxembourg, le 17 mars 2011

La Secrétaire,  
Christiane Huberty

Le Président,  
Lucien Thiel

La Secrétaire,  
Anne Tescher

Annexe :

Ordre du jour provisoire de la 3074<sup>e</sup> session du Conseil de l'Union européenne  
« Compétitivité » (marché intérieur, industrie, recherche et espace)



CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE  
  
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Bruxelles, le 22 février 2011

CM 1774/11

OJ CONS  
COMPET  
RECH  
ESPACE

**COMMUNICATION**

**CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

---

Correspondant: simona.pavoni@consilium.europa.eu

Tél.: +32.2-281.6167

---

Objet: 3074<sup>ème</sup> session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE  
**COMPÉTITIVITÉ (MARCHÉ INTERIEUR, INDUSTRIE, RECHERCHE  
ET ESPACE)**

Date: mercredi 9 (14 h 30) et jeudi 10 (9 h 30) mars 2011

Lieu: CONSEIL  
BÂTIMENT JUSTUS LIPSIUS  
Rue de la Loi, 175, 1048 BRUXELLES

---

1. Adoption de l'ordre du jour

**RECHERCHE**

**Délibération législative**

*(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)*

2. (évent.) Approbation de la liste des points "A"

### **Activités non législatives**

3. (évent.) Approbation de la liste des points "A"
  
4. Stratégie Europe 2020 - Examen annuel de la croissance: contribution au semestre européen
  - Présentation de la Commission
  - Échange de vues  
(Débat public conformément à l'article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil [proposé par la présidence])  
doc. 18066/10 ECOFIN 866 COMPET 443 SOC 858 ENV 878 EDUC 235 RECH 426  
ENER 372  
6828/11 RECH 34 COMPET 49
  
5. Évaluation intermédiaire du septième programme-cadre de recherche ainsi que du mécanisme de financement avec partage des risques
  - Adoption de conclusions du Conseil  
doc. 6525/11 RECH 27 COMPET 40
  
6. Initiative phare européenne "Une union pour l'innovation"
  - a) Suivi du Conseil européen du 4 février 2011
    - Informations communiquées par le présidence et par la Commission
  
  - b) Partenariat d'innovation pilote sur le vieillissement actif et en bonne santé
    - Adoption de conclusions du Conseil

## **MARCHÉ INTÉRIEUR ET INDUSTRIE**

### **Activités non législatives**

7. Acte sur le marché unique
  - Informations communiquées par la Commission sur les résultats de la consultation publique
  - Échange de vues
  
8. Directive "services"  
Communication "Vers une amélioration du fonctionnement du marché unique des services - Tirer pleinement profit des résultats du processus d'évaluation mutuelle prévu par la directive "services"
  - Présentation par la Commission
  - Adoption de conclusions du Conseil  
doc. 5559/11 COMPET 19 MI 34 ETS 2

9. Proposition de décision du Conseil autorisant une coopération renforcée dans le domaine de la création d'une protection unitaire par brevet
- Adoption de la décision du Conseil  
(Débat public conformément à l'article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil [proposé par la présidence])  
doc. 6524/11 PI 10  
5538/11 PI 3  
18115/10 PI 154
10. Stratégie Europe 2020 - Examen annuel de la croissance: contribution au semestre européen
- Présentation de la Commission
  - Échange de vues (volet industrie)  
(Débat public conformément à l'article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil [proposé par la présidence])  
doc. 18066/10 ECOFIN 866 COMPET 443 SOC 858 ENV 878 EDUC 235  
RECH 426 ENER 372  
6750/11 ECOFIN 78 COMPET 46 SOC 146 ENV 107 EDUC 35 RECH 32  
ENER 30
11. Initiative "matières premières"
- Adoption de conclusions du Conseil  
doc. 5992/11 COMPET 31 IND 8 MI 52 ECO 6 ENV 70 SOC 76 ACIER 1  
CHIMIE 7 COMER 19 PHARM 1 PROBA 18 RESPR 1  
SID WTO 26 AGRI 75

### **Divers**

12. a) Suivi de la conférence sur la bio-économie fondée sur la connaissance à l'horizon 2020
- Informations communiquées par la délégation belge et par la Commission
- b) Décision du Conseil relative au programme-cadre de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) pour des activités de recherche et de formation en matière nucléaire (2012 à 2013)
- Présentation de la Commission
- c) Cadre stratégique commun pour la recherche et l'innovation: Livre vert
- Présentation de la Commission et de la présidence  
doc. 6528/11 RECH 28 COMPET 41 FSTR 5 FC 5 REGIO 11
- d) Communication sur le Système d'information du marché intérieur (IMI)
- Présentation de la Commission
- e) Rapport annuel SOLVIT
- Présentation de la Commission

- f) Avis 1/09 de la Cour de justice de l'Union européenne sur un projet de traité prévoyant la création d'une juridiction unique pour les litiges en matière de brevets
    - Informations communiquées par la présidence
  - g) Cinquième édition du tableau de bord des marchés de consommation
    - Informations communiquées par la Commission
  - h) Consultation publique: Vers une approche européenne cohérente des recours collectifs
    - Informations communiquées par la Commission
  - i) Consultation publique sur les modes alternatifs de règlement des litiges
    - Informations communiquées par la Commission
  - j) Examen à mi-parcours de l'initiative relative aux PME
    - Présentation de la Commission
  - k) Communication de la Commission intitulée "Faire profiter pleinement l'Europe des avantages de la facturation électronique"
    - Présentation de la Commission
  - l) Rapport sur la mise en œuvre des recommandations du groupe de haut niveau sur la compétitivité de l'industrie chimique européenne
    - Présentation de la Commission
- 

NB: Veuillez transmettre au service des conférences, aussi rapidement que possible, une liste des délégués qui participeront à cette réunion. Adresse électronique: [confpart@consilium.europa.eu](mailto:confpart@consilium.europa.eu).